

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 novembre 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

[Traduction]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. POULIN—LA COUPE GREY REMPORTEE PAR LES  
ROUGH RIDERS D'OTTAWA

**M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège concernant un événement d'importance nationale qui s'est produit en fin de semaine et qui a commencé dans ma circonscription d'Ottawa-Centre.

Les réjouissances de la coupe Grey constituent encore l'événement sportif qui contribue davantage à renforcer l'unité nationale, et je voudrais que la Chambre se joigne à moi pour féliciter les joueurs, les partisans ainsi que le club de football d'Ottawa, les Rough Riders qui ont remporté, dimanche après-midi, la partie de la coupe Grey.

**Des voix:** Bravo!

**M. Poulin:** Aux partisans d'Edmonton, je dirai que si le député d'Edmonton-Centre jouait encore pour les Eskimos d'Edmonton, l'équipe aurait peut-être eu plus de chance.

Je crois que les députés voudront également féliciter le député de Halifax, le chef de l'opposition, à l'occasion de la victoire de l'Université St. Mary's samedi après-midi lors de la partie de championnat universitaire.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre au député pour féliciter les Rough Riders d'Ottawa et le remercié d'avoir mentionné St. Mary's. Je n'ai pas jugé nécessaire de signaler la victoire de l'équipe de St. Mary's, car nous, des Maritimes, considérons toujours les victoires nationales comme normales.

**Des voix:** Oh, oh!

senter, conformément à l'article 43 du Règlement, une motion sur une question importante et pressante, notamment la direction de la délégation canadienne à la prochaine conférence sur le droit de la mer.

Cette conférence fera époque dans notre histoire, car elle intéresse directement les ressources du plateau continental et la protection de l'écologie marine sur les côtes de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique. Il est dans l'intérêt national que le groupe de négociateurs canadiens soit dirigé par un ministre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois interrompre le député, car il prononce un discours à l'appui de la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Je lui rappelle que nous ne pouvons procéder ainsi et je l'invite à exposer sa motion à la Chambre.

**M. Carter:** J'allais le faire, monsieur l'Orateur. Avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay), je propose:

Que la Chambre recommande la désignation, comme chef de la délégation canadienne à la prochaine conférence sur le droit de la mer, d'un ministre autre que le titulaire actuel, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à qui on a reproché, au cours d'un récent voyage en URSS, d'avoir osé se mêler des affaires intérieures de ce pays.

**M. l'Orateur:** Je doute fort qu'une motion ainsi formulée puisse être présentée à la Chambre. Il ne s'agit pas d'une motion, mais plutôt d'un argument, ce qui, à mon avis, va à l'encontre de l'esprit de l'article 43 du Règlement tel qu'on l'a toujours appliqué à la Chambre. De toute façon, je vais présenter la motion pour la forme. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ PUBLIÉ À L'ISSUE DE LA VISITE  
DU MINISTRE EN URSS

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le texte d'un communiqué conjoint publié à l'issue de ma visite en Union soviétique.

LA DIRECTION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA  
PROCHAINE CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Walter Carter (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je demande la permission de la Chambre pour pré-

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

LES ENTREPRISES D'APPARTENANCE CANADIENNE

Question n° 2177—M. Blenkarn:

1. Compte tenu des lettres datées du 5 avril 1971, du 25 avril 1972 et du 5 avril 1973 que M. Michael J. Houlton de Can-Ad Promotions Limited a fait parvenir au cabinet du Premier ministre, le gouvernement est-il disposé à reconsidérer la réponse à la question n° 1891 figurant à la page 3563 des *Débats* du 9 mai 1973, dans laquelle il nie avoir reçu de M. Michael J. Houlton de Can-Ad Promotions Limited une demande d'aide financière en vue de faire connaître les sociétés appartenant à des Canadiens?